Première année. N° 7. Dimanche 13 mars 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

ABONNEMENTS

Bordeaux.................. 6 fr.
Départements et Algérie.... 7 fr.
Etranger continental......... 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.

Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant. Ils sont aussi reçus par l'intermédiaire de tous les libraires et directeurs de poste.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnements partent du 1er février. Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année on envoie les numéros parus.

Un numéro séparé, pris au bureau, 10 c.; par la poste, 20 c. pour toute la France.

JOURNAL DU SPIRITISME

PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

AVIS

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et insérts à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITÉ
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
(Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE
Que tous ne soient qu'un.
(Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ
Je suis le chemin, la vérité et la vie.
(Jean, XIV, v. 6.)

AVIS

Nous prions nos abonnés qui ne nous ont pas encore adressé le montant de leur abonnement ou tout au moins leur adhésion formelle, de le faire promptement, s'ils veulent éviter tout retard dans l'envoi du Journal.

Pour nous faire parvenir le prix de leur abonnement, nos abonnés hors Bordeaux peuvent employer l'un des moyens suivants, à leur choix :

Ou en un **mandat sur la poste** au nom du directeur-gérant ;

Ou en une **valeur à vue** sur une maison de commerce de Bordeaux ;

Ou en **timbres-poste**, en y ajoutant un timbre de **20 centimes** comme indemnité d'échange.

Pour les abonnés de Bordeaux (ville), les quittances leur seront présentées à domicile.

—

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de fréquentes irrégularités dans la réception du Journal. Tous les envois étant faits avec le plus grand soin, nous prions ceux d'entre eux qui auraient des réclamations à faire, de les adresser préalablement à l'administration des Postes, et, à défaut de satisfaction, à la direction du Journal, aussitôt après la réception du numéro qui suivra celui non parvenu à sa destination.

REVUE

LE DIABLE EXISTE-T-IL ET QUE FAIT-IL?

(Suite.)

Dans le chap. XI de son opuscule, le P. Delaporte se pose cette grave question :

« LE DIABLE A-T-IL DES CORNES ET DES PIEDS DE BOUC? »

Nous avouons en toute humilité que nous, qui ne sommes point docteur en théologie, nous ne nous rendons pas un compte exact de l'importance de la question, dont la solution nous paraît plus qu'indifférente, si ce n'est pour prouver que pour faire passer son pauvre diable, le docteur Delaporte est obligé de le *tirer par la queue*, appendice qui lui est tout aussi nécessaire que ceux de la partie opposée.

Notre réponse sera identique pour ces autres questions, auxquelles le savant docteur consacre deux chapitres :

« 1° LE DIABLE EST-IL PROPHÈTE? — 2° LE DIABLE EST-IL MÉDECIN? »

Laissons à ce sujet M. Delaporte se débrouiller avec lui.

Plus loin, le *R. P. de la Miséricorde* répond à une objection qui lui a été souvent présentée, nous n'en doutons pas :

« D'EXCELLENTS CHRÉTIENS CROIENT POUVOIR FAIRE PARLER LES TABLES, L'ÉGLISE N'AYANT PAS ENCORE PRONONCÉ. »

Voici la réponse donnée à cette question assez embarrassante, même pour un docteur :

« Des chrétiens ignorants ou présomptueux jusqu'à l'entêtement, oui ; d'excellents chrétiens, non, assurément.

« Il existe aujourd'hui des chrétiens de beaucoup de sortes : des catholiques sincères qui nient ce que l'Église affirme ; des catholiques respectueux qui ridiculisent ce que l'Église honore, des catholiques soumis qui font ce que l'Église défend et ne font pas ce qu'elle commande. Nous avons rencontré un mathématicien distingué qui se déclarait plus catholique que nous, et ne croyait pas même à l'existence personnelle de Dieu ! »

Constatons ici que le R. P. Delaporte n'est pas de l'avis de M. l'évêque d'Alger, lequel reconnaît que de *véritables chrétiens* s'occupent de Spiritisme. L'un ou l'autre est dans l'erreur. Est-ce l'évêque ou le professeur de dogme? Lequel des deux est *hors l'Église*, puisque celle-ci est infaillible?

« Sans doute, des hommes réputés bons catholiques communiquent sans nécessité avec les esprits. Mais n'en voit-on pas qui tombent dans des fautes d'orgueil, d'avarice, de volupté, de haine, de fainéantise, trompant le prêtre qui les admet aux sacrements, ou se trompant eux-mêmes? Grand Dieu ! si nous nous permettons tout ce que se permettent un tel et un tel, qui ne sont pas des impies déclarés, où irons-nous?

« L'Église, qui a *très formellement condamné* toute communication volontaire avec les démons, nous l'avouons, n'a pas encore prononcé *sur la forme qu'affecte aujourd'hui la magie* une de ces décisions solennelles qui, après de longues et patientes recherches sur la nature des faits observés, les condamne enfin avec éclat ; mais l'Église n'a pas gardé le silence. »

Ce que vous appelez la *forme qu'affecte aujourd'hui la magie* n'est autre chose qu'une périphrase pour indiquer le *Spiritisme*, sans le nommer. Il serait assez logique, ce nous semble, de tenir ce raisonnement, qui nous paraît juste, et que nous allons poser

sous la forme classique, dégagée de tout entourage, en un mot à l'état de squelette logique ou de syllogisme impitoyable :

L'Église a formellement condamné toutes les communications avec les démons;

Or, le Spiritisme n'est autre chose que la communication avec les démons (1);

Donc le Spiritisme est condamné formellement par l'Église.

Mais, comme vous ne pouviez arriver à cette conclusion, qui eût été prise en flagrant délit d'infraction envers la vérité, vous cherchez à atteindre votre but par un détour captieux, au moyen de la périphrase plus haut relevée. Cela peut être adroit; mais nous voulons faire tomber votre masque, qui affecte la même couleur que celui de l'évêque d'Alger approuvant (*sauf les idées générales*) le discours du P. Nampon sur le Spiritisme.

« Un grand nombre d'évêques ont parlé. Pour nous en tenir à la France, dès les débuts de l'invasion spirite, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, aujourd'hui archevêque de Tours, défendit ces pratiques par un mandement auquel adhérèrent aussitôt de nombreux évêques. Bientôt, d'autres voix augustes se firent entendre. Des prêtres d'un éminent savoir, le P. Ventura, le P. de Ravignan, M. Bautain, le P. Lacordaire, combattirent énergiquement cette nouvelle forme de la sorcellerie. Il nous serait difficile de donner la liste exacte des prélats qui ont condamné le Spiritisme. Nous pouvons citer S. Ém. le cardinal Donnet, NN. SS. Mazenod, Bouvier, Saint-Marc, Dupanloup, Pie, De Marguerie, etc. Mais quand, dans une question religieuse immédiatement pratique, *nul pontife n'a approuvé, beaucoup ont formellement condamné*, le chrétien qui ose s'y livrer est coupable de la plus évidente témérité.

« Il y a bien plus. Rome n'a pas ignoré ces manifestations étranges; elle en a vite pénétré le péril; la cité éternelle sait parfaitement que Pie IX, sans avoir encore fulminé un anathème public, réprouve fortement les pratiques du Spiritisme, et encourage les évêques qui le condamnent et les écrivains qui le combattent. »

Un *grand nombre d'évêques*, dites-vous, ont parlé et ont défendu ces pratiques. Vous en citez *huit*, sans doute parce que vous n'en avez pas d'autres à votre service; franchement, c'est bien peu sur la quantité.

Si *Rome n'ignore pas ces manifestations étranges*, — nous le savons de reste, et M. Home encore mieux que nous, depuis ses démêlés avec la police papale, — et si Rome n'a pas encore fulminé un anathème public, elle agit *sourdement*, venez-vous nous dire. Vous êtes dans le vrai; c'est le plus souvent ainsi que se passent les choses, et nous constatons votre aveu.

Vous venez de nous donner une singulière opinion de l'*unité* des membres les plus importants de l'Église. Huit désapprouvent hautement : donc, dites-vous, tous désapprouvent tacitement. Nous croyons qu'il est plus juste de tirer cette conséquence : *Qui de uno dicit negat de altero*. Et vous dites que le *chrétien qui*, en présence de cette diversité d'opinions, *ose* se livrer à la pratique d'une science condamnée par une infime minorité d'évêques, *est coupable de la plus évidente témérité*. Vous méconnaissez en cela les droits de la majorité. Ce n'est ni rationnel, ni respectueux, mon révérend, car vous condamnez ceux de vos supérieurs qui ne se sont pas prononcés.

(1) C'est ce que M. Delaporte ne cesse de dire d'un bout à l'autre de son livre.

N'avez-vous pas à redouter encore le conflit qui s'est déjà produit à propos du miracle de la Salette, auquel deux évêques successifs de Grenoble commandèrent à tous les prêtres et fidèles d'ajouter confiance aveugle, tandis que, avec plus de raison et de bonne foi, l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, non seulement défendait expressément aux prêtres de son diocèse d'en parler, mais leur enjoignait de tenir les fidèles en garde *contre ces publications journalières de miracles*, etc.

Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de mettre ici sous leurs yeux des pièces authentiques sur ce sujet.

Lisons d'abord le mandement doctrinal publié le 19 septembre 1851 par M. de Bruillard, évêque de Grenoble :

« A ces causes,

« Nous appuyant sur les principes enseignés par le pape Benoît XIV, et suivant la marche tracée par lui dans son immortel ouvrage : *De la béatification et de la canonisation des saints* (liv. II, chap. I, nº 12);

« Vu la relation écrite par M. l'abbé Rousselot, l'un de nos vicaires généraux, et imprimé sous ce titre : la *Vérité sur l'événement de la Salette*. Grenoble, 1848;

« Vu aussi les *Nouveaux documents sur l'événement de la Salette*, publiés par le même auteur en 1850 : l'un et l'autre ouvrages revêtus de notre approbation;

« Ouï les discussions en sens divers qui ont eu lieu devant nous sur cette affaire dans les séances des 8, 15, 16, 17, 22 et 29 novembre, 6 et 13 décembre 1847;

« Vu pareillement ou entendu ce qui a été dit ou écrit depuis cette époque, pour ou contre l'événement;

« Considérant, en premier lieu, l'impossibilité où nous sommes d'expliquer le fait de la Salette autrement que par l'intervention divine, de quelque manière que nous l'envisagions, soit en lui-même, soit dans ses circonstances, soit dans son but essentiellement religieux;

« Considérant, en second lieu, que les suites merveilleuses du fait de la Salette sont le témoignage de Dieu lui-même, se manifestant par des miracles, et que ce témoignage est supérieur à celui des hommes et à leurs objections;

« Considérant enfin que la docilité et la soumission aux avertissements du ciel peut nous préserver des nouveaux châtiments dont nous sommes menacés, tandis qu'une résistance trop prolongée peut nous exposer à des maux sans remèdes;

« Sur la demande expresse de tous les membres de notre vénérable Chapitre et de la très grande majorité des prêtres de notre diocèse;

« Pour satisfaire aussi la juste attente d'un si grand nombre d'âmes pieuses, tant de notre patrie que de l'étranger, qui pourraient finir par nous reprocher de retenir la vérité captive;

« L'Esprit saint et l'assistance de la Vierge immaculée de nouveau invoqués, nous déclarons ce qui suit :

« Art. 1er. — Nous jugeons que l'apparition de la sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846, sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de la Salette, de l'archiprêtré de Corps, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine.

« Art. 2. — Nous croyons que ce fait acquiert un nouveau degré de certitude par le concours immense et spontané des fidèles sur le lieu de l'apparition, ainsi que par la multitude des prodiges qui ont été la suite dudit événement, et dont il est impossible de révoquer en doute un très grand nombre, sans violer les règles du témoignage humain.

« Art. 3. — C'est pourquoi, pour témoigner à Dieu et à la glo-

rieuse Vierge Marie notre vive reconnaissance, nous autorisons le culte de Notre-Dame de la Salette. Nous permettons de le prêcher et de tirer les conséquences pratiques et morales qui ressortent de ce grand événement.

« Art. 4. — Nous défendons expressément aux fidèles et aux prêtres de notre diocèse de jamais s'élever publiquement, de vive voix ou par écrit, contre le fait que nous proclamons aujourd'hui, et qui, dès lors, exige le respect de tous. »

Comparons ce mandement à celui publié, le 6 août 1852, par Mgr de Bonald, archevêque de Lyon. En voici le dispositif :

« Nous défendons de publier en chaire, sans notre permission, le récit d'un fait miraculeux, quand bien même l'authenticité en serait attestée par un évêque étranger. Cette autorisation, nous ne la donnerions qu'après avoir consulté le souverain Pontife et avoir reçu de lui un rescrit qui serait pour nous une garantie de la vérité du miracle. Dans deux ou trois de nos paroisses, messieurs les curés ont cru pouvoir lire en chaire le mandement d'un évêque d'un autre diocèse, au sujet d'un miracle, sans nous avoir consulté; c'était là un acte irrégulier.

« Vous aurez soin, nos chers coopérateurs, de vous conformer aux règles de l'Église sur la question que nous traitons dans cet article, et de mettre les fidèles en garde contre ces publications journalières de miracles, de prophéties, d'images, de prières, qui peuvent être pour des *marchands cupides une source assurée de bénéfices illicites*, mais qui sont pour la religion un sujet de douleur et de crainte. Rappelez souvent à vos paroissiens que, quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, on ne doit embrasser que les pratiques, on ne doit admettre que les symboles qui ont l'assentiment des évêques diocésains, et surtout portent le sceau de l'autorité souveraine du vicaire de Jésus-Christ. »

Il est des positions qui, plus que toutes autres, obligent, et nous sommes heureux de mettre ici en relief la droiture et l'indépendance de caractère d'un éminent prélat, qui n'a pas voulu sacrifier le bon sens et la raison à un aveugle esprit de corps ou de parti, et qui a flétri avec toute l'autorité de sa parole vénérable les spéculations des *vendeurs du temple*.

(*A continuer.*) A. Lefraise.

COMMUNICATIONS SPIRITES

L'ORGUEIL

Bordeaux. — Médium, Mme Collignon.

L'enseignement spirite ne doit pas se borner à répandre les principes de la doctrine, si doctrine il y a, bien-aimés; ce ne sont pas seulement des leçons verbales que vous devez faire répéter à vos auditeurs, comme les enfants redisent ce qu'ils ont lu dans leurs livres, sans l'avoir compris, sans désirer le comprendre.

L'enseignement spirite est la théorie développée, pour en faciliter la pratique, car sans pratique la théorie est plus dangereuse qu'utile.

Vos cours doivent être ouverts à quiconque y veut entrer, car la lumière a été faite pour être mise sur le flambeau, et le flambeau doit être élevé au dessus de la foule, pour que tous la voient et s'éclairent à ses rayons, s'échauffent à ses feux.

Et ne croyez pas, amis, que la classe ignorante, malheureuse, seule, soit dans ces conditions d'obscurité, qui nécessitent qu'on porte le flambeau au dessus de sa tête. Non; tous, vous avez besoin de participer à la lumière; tous, vous avez un point obscur au fond du cœur où le rayon divin doit pénétrer; tous, vous avez un lumignon fumeux, prêt à s'éteindre, qu'il faut raviver, en le rapprochant de la flamme éternelle! Mais pour qu'il brille encore, ce triste lumignon, il faut lui donner l'aliment nécessaire à son existence : cet aliment, c'est la Foi.

La Foi!... Combien y en a-t-il parmi vous qui la comprennent? Pour la plupart, cet auxiliaire puissant, qui doit vous soutenir dans toutes les épreuves de votre vie, n'est qu'une figure débile, indécise, dont les yeux fermés sont encore recouverts d'un triple bandeau; et malheur à qui voudrait le soulever!

A quoi sert une foi aveugle? Pour conduire des aveugles? Non : la Foi n'a pas de bandeau; elle tient, au contraire, un flambeau dont la clarté doit guider vos pas dans les ténèbres de votre existence. Sa lueur se répand sur le passé, illumine le présent et fait deviner l'avenir; elle vous tend une main puissante et vous soutient pour vous faire franchir chaque obstacle sur votre route; elle a la voix vibrante et forte, et ses accents pénètrent au fond de vos cœurs pour réveiller ceux qui sommeillent encore; elle a le pied sûr et sa marche régulière vous conduit dans la voie droite, mais aride et escarpée, car ses yeux intelligents sont ouverts; elle sait le chemin qu'elle doit vous faire parcourir et vous y garde avec sollicitude.

Mais la Foi n'est pas seule : mère féconde, elle engendre l'Amour et la Charité, sortis en même temps de son sein! L'Amour, qui monte sans cesse, cherchant à retrouver le centre unique d'où il émane, son père bien-aimé, qui l'attire; la Charité, qui s'abaisse sur les hommes, les enveloppe de ses bras caressants, les réchauffe de son haleine puissante, les instruit, les moralise, les allége du poids qui les tient cloués au sol et les entraîne sur la route où la Foi les précède.

Pour que l'enseignement spirite soit profitable aux hommes, il faut que ceux qui le professent le pratiquent aussi; il faut qu'ils écartent de leurs cœurs les sentiments qu'ils veulent bannir du cœur de leurs disciples; il faut qu'ils repoussent l'orgueil!

L'orgueil est multiple; il s'applique à toutes les phases de l'existence humaine, à tous ses actes, même les plus purs, car il se cache souvent dans l'humilité.

Tel est orgueilleux de son rang, de sa fortune; tel autre de sa beauté, de son esprit, de ses connaissances; celui-ci, sans l'avouer ouvertement, se regarde en son cœur comme le bienfaiteur de ses frères, parce qu'il a doté la société de telle ou telle découverte utile à l'humanité, à la science; celui-là expose sa vie pour ses semblables par un mouvement spontané, mais serait désolé qu'on ne lui en tînt pas compte et que la voix publique ne citât point son nom; cet autre sacrifie son temps, son bien-être à soulager ses frères malheureux, mais il attend qu'en passant les pauvres le signalent comme leur père, leur soutien, que la charité publique l'inscrive toujours en tête de ses listes, de ses institutions; tel autre enfin s'humilie, se fait humble et petit devant tous, attendant que tous lui rendent la justice qu'il se croit due, l'élèvent au dessus du niveau qu'il devrait occuper.

Orgueil! orgueil! orgueil!... L'homme est un atôme dans l'univers, moins même qu'un atôme; ses actes ne sont rien devant le Seigneur; quel besoin le Seigneur a-t-il de l'homme?

Tout donc, dans l'existence humaine, est en vue de son bien-être, de son progrès, de son avenir. Quelle que soit la conduite de l'homme, quels que soient ses sentiments, c'est pour lui ou contre lui qu'il travaille.

L'humilité sincère est donc le seul sentiment que l'homme doit éprouver devant l'immensité du Créateur. Toutes ses actions, tous ses dévouements sont des devoirs qu'il accomplit : devoirs de soumission devant Dieu, parce que Dieu les impose; devoirs envers lui-même, parce qu'il en doit profiter.

Qu'en sondant son cœur, l'homme ne cherche donc pas les vertus qu'il y peut trouver, mais seulement les vices qu'il y doit détruire; il aura toujours à déraciner, car plus il se croira parfait, plus il laissera l'orgueil jeter ses racines filamenteuses et légères,

d'abord, puis donnant bientôt naissance à une tige puissante, dont les rameaux nombreux l'enlacent, le garrottent, plus il se sentira précipité du faîte de ces vertus dont il se faisait un trône, au fond du remords où l'homme vient s'abîmer quand les yeux de l'esprit sont ouverts.

Mais qui donc peut être sauvé?

Celui-là seul qui, mettant son espoir en Dieu, a la conscience de son peu de valeur; qui fait le bien pour rendre hommage à son créateur, sans en attendre de récompense ni des hommes, ni même du Seigneur; qui est doux et indulgent pour ses frères, sentant combien il a besoin de la douceur et de l'indulgence de tous; qui parle peu de son humilité, mais est humble sincèrement; qui ne frappe pas d'anathème l'orgueil de ses frères, mais combat en lui-même l'orgueil inhérent à l'humanité; qui n'attend point de reconnaissance de ses obligés, mais au contraire les bénit en son cœur de l'avoir mis à même de pratiquer dans le secret une vertu agréable au Maître; qui ne se regarde pas comme privilégié, s'il a la fortune et la puissance matérielles ou intellectuelles, mais remercie Dieu de lui avoir accordé les moyens de partager ce qu'il a avec ceux qui n'ont pas; qui met sa force au service du faible, sa vue au service de l'aveugle, son esprit au service de l'idiot, son cœur au service de tous!

Voilà l'enseignement spirite tel que la théorie le démontre, tel que le spirite doit le pratiquer.

Esprit familier.

L'ENFANT QUI DORT

Bordeaux. — **Médium, M. I. C. A. R.**

Petit enfant tout rose
Qui dans ce lit repose,
Que tu parais heureux!...
Oh! dis-moi, mon bel ange,
Au sourire d'archange,
Si tu rêves des cieux.

Pendant que tu sommeilles,
Verrais-tu les merveilles
Des horizons lointains?
Et, dans les hautes sphères,
Vas-tu trouver tes frères,
Les brillants séraphins?

Regrettant la patrie
Où la rive est fleurie,
Le séjour radieux,
Ton âme s'en va-t-elle,
Comme une ombre immortelle,
Visiter d'autres lieux?

Oh! dis-moi si notre âme
Est un rayon de flamme
Qui, dans le ciel, a lui...
Et si, profond mystère,
Après l'exil sur terre,
Dieu la rappelle à lui?

A ton réveil, tu pleures
Et remplis nos demeures
De tes cris déchirants...
Ni la voix de ton père,
Ni le sein de ta mère
N'apaisent tes tourments!...

Pressens-tu donc la vie
Que l'homme seul envie
Dans ce monde pervers?
Et ton âme troublée
Gémit-elle accablée
D'avance sous ses fers?

Oui, le corps qui t'enchaîne
Ici-bas te ramène
Pour vivre et pour souffrir!...
Des cris à ta naissance,
Chaque jour la souffrance,
Et des pleurs pour mourir!...

Oh! quand sur mon cœur tombe
Du séjour d'outre-tombe
Le doute injurieux,
Dis-moi bien, ô mon ange!
Qu'ici-bas est la fange
Et qu'on ne vit qu'aux cieux.

VARIÉTÉS

De toutes parts on constate la marche en avant du Spiritisme. Voici ce que dit à cet égard la *Revue spirite* d'Anvers :

« On a représenté pendant le mois de février, au Théâtre-National d'Anvers, un vaudeville flamand, intitulé *Het Spiritismus*, dans lequel l'auteur, tout en présentant une intrigue burlesque, expose d'une manière très convenable quelques principes du Spiritisme et de la médianimité. Si le public a ri, comme de juste, de l'intrigue de la pièce, il ne l'a nullement fait des idées spirites qu'elle contenait. Certes il n'en eût pas été ainsi il y a deux ans, alors que tout adepte de notre science était considéré comme dupe ou fou, et cette attitude de l'auditoire prouve clairement combien grands sont les progrès que le Spiritisme a faits depuis peu de temps à Anvers parmi toutes les classes de la société.

NÉCROLOGIE

Tous les journaux de Bordeaux parlent du suicide de M. Bardy-Delisle, qui, de président du tribunal civil d'Angoulême, où il fut décoré de la Légion d'honneur, venait d'être élevé aux fonctions de conseiller à la Cour impériale de Bordeaux. On attribue à de vives souffrances physiques l'acte de désespoir que vient de commettre un homme dont l'aménité du caractère égalait la distinction de l'esprit.

M. Bardy-Delisle n'était pas spirite; l'acte qui vient de mettre fin à ses jours le prouve d'une manière encore plus certaine que son opinion terrestre, qu'il nous confiait, sur ce sujet, il n'y a que peu de jours. S'il eût été spirite, il eût repoussé avec énergie l'esprit mauvais qui l'obsédait et le poussait au suicide, dont les conséquences eussent été clairement développées devant ses yeux; il eût su que, quelles que soient nos souffrances physiques ou morales, nous devons les supporter avec courage et résignation.

Pour être conséquente avec ses principes, l'Église a dû refuser au conseiller à la Cour, aussi bien qu'au simple plébéien, le secours de ses prières. Nous, spirites, qui savons que les prières partant du cœur valent mieux, aux yeux du Tout-Puissant, que celles qui ne consistent qu'en vaines redites sortant de la bouche de ceux qui marmottent tout bas, joignons aux noms de ceux des esprits souffrants pour lesquels nous prions celui d'un homme qui, malgré ses mérites personnels, a manqué de foi en la bonté suprême.

De cette façon, nous lui aiderons à conquérir la vertu qui lui a manqué et à venir bientôt recommencer l'épreuve qu'il n'a pas eu la force de supporter. C'est ainsi que s'exerce la charité spirite, accompagnant ceux qui ont quitté cette terre de douleurs.

Pour tous les articles non signés :
Le Directeur-Gérant : A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.